Déclaration de conformité UE

1. Équipement radio: MIOBULB016 (Modèle MK-020011001802)

2. Nom et adresse du fabricant ou de son représentant autorisé :

Innov8 Iberia, S.L

C/Les Planes, 2, Polígono Fontsanta, 08970, Sant Joan Despí, Barcelona, Spain

3. Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

4. Objet de la déclaration :

- Ampoule LED WiFi, E27,

220 ~ 240V, 50/60Hz, CCT

5. L'objet de la déclaration décrite ci-dessus est conforme aux législations d'harmonisation pertinentes de l'Union :

- **EMC (2014/30/EU) :** Directive sur la compatibilité électromagnétique
- **LVD (2014/35/EU) :** Directive sur la basse tension
- **RED (2014/53/EU) :** Directive sur les équipements radio
- **RoHS (2011/65/EU) :** Restriction des substances dangereuses
- **UE 2019/2020 (directive 2009/125/CE):** écoconception
- **UE 2019/2015 (directive 2009/125/CE):** Étiquetage énergétique

6. Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées ou références aux autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée.

- ✓ **EN 50285:1999 :** Efficacité énergétique des lampes électriques domestiques - Méthodes de mesure.
- ✓ **EN 61000-3-2:2019 :** Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant d'entrée de l'équipement ≤16 A par phase).
- ✓ **EN 62612:2013** Tous les amendements jusqu'à A2:2018 : Lampes à LED à ballast intégré pour l'éclairage général - Exigences de performance.
- ✓ **IEC 62717:2014** Tous les amendements jusqu'à A2:2019 : Performance des luminaires - Exigences générales.
- ✓ **IEC 62722-2-1:2014 :** Performances des luminaires - Partie 2-1 : Exigences particulières pour les luminaires à LED.
- ✓ **IEC 62722-1:2014 :** Performances des luminaires - Partie 1 : Exigences générales.
- ✓ **IEC 62471:2006 :** Sécurité photobiologique des lampes et des systèmes de lampes.
- ✓ **EN 60968:2015** : Lampes à ballast intégré pour l'éclairage général.
- ✓ **EN 62560:2012** Amendement A11:2019 : Lampes à LED à ballast intégré pour l'éclairage général pour une tension > 50V.

- ✓ **EN 61341:2011 :** Méthode de mesure de l'intensité du faisceau central et de l'angle du faisceau des lampes à réflecteur.
- ✓ **IEC TR 61547-1:2020 :** Matériel d'éclairage général - Exigences en matière d'immunité électromagnétique - Partie 1 : Méthode d'essai objective pour l'immunité aux fluctuations de tension.
- ✓ **IEC 62301:2011 :** Mesure de la puissance en mode veille.
- ✓ **EN 13032-4:2015+A1:2019 :** Lumière et éclairage. Mesure et présentation des données photométriques des lampes et des luminaires.
- ✓ **EN 300 328 V2.2.2:2019 :** Systèmes de transmission à large bande ; équipements de transmission de données fonctionnant dans la bande des 2,4 GHz ; norme harmonisée pour l'accès au spectre radioélectrique.
- ✓ **EN 62311:2009 :** Évaluation des équipements électroniques et électriques en relation avec les restrictions d'exposition humaine aux champs électromagnétiques (0 Hz - 300 GHz).
- ✓ **EN 50665:2017 :** Norme générique pour l'évaluation des équipements électroniques et électriques relative aux restrictions d'exposition humaine pour les champs électromagnétiques (0 Hz - 300 GHz) (Approuvée par l'Association espagnole de normalisation en décembre 2017).
- ✓ **EN 301 489-1 V2.2.3:2019 :** Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et les services radio ; Partie 1 : Exigences techniques communes.
- ✓ **EN 301 489-17 V3.2.4:2020 :** Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et les services radio ; Partie 17 : Conditions spécifiques pour les systèmes de transmission de données à large bande ;
- ✓ **EN IEC 55015:2019/A11:2020 :** Limites et méthodes de mesure des caractéristiques de perturbation radioélectrique des appareils d'éclairage électrique et des appareils similaires.
- ✓ **EN 61547:2011 :** Matériel d'éclairage général - Exigences en matière d'immunité CEM. Exigences en matière d'immunité CEM.
- ✓ **EN 61000-3-2:2014 :** Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant d'entrée de l'équipement <= 16 A par phase)
- ✓ **EN 61000-3-3:2013/A1:2020 :** Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3 : Limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné <= 16 A par phase et non soumis à une connexion conditionnelle.
- ✓ **EN 62560:2012/A11:2019 :** Lampes à LED à ballast intégré pour l'éclairage général à des tensions > 50 V - Spécifications de sécurité.
- ✓ **EN 62493:2015 :** Évaluation des équipements d'éclairage en relation avec l'exposition humaine aux champs électromagnétiques.

7. Informations complémentaires:

Signé au nom d'innov8 Iberia, S.L. :

Ville et date:

Barcelona, 12 août 2021

Signature et fonction:
Manuel Hässig
CEO